

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 décembre 2024 - Délibération n° 2024/12/08

OBJET : Harmonisation des tarifs ALSH

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 10 décembre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – FAURE Josette – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – LEGROS Jean-Bernard – DUGAY Jean-Pierre – POITOU Delphine – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNYIAK Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – RICARD Jean-Michel

Pouvoirs :

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à Régis PARAYRE
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Karine GARGUEL
6. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Alain CALOMINE
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à Nicolas DERIEUX
8. M. TROUSSET Patrick donne pouvoir à Marc FERRAND
9. M. AUGUSTYNYIAK Jérôme donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
10. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à Thierry GAILLARD
11. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Sylvain GAUDY
12. M. RICARD Jean-Michel donne pouvoir à Josette FAURE

Suppléances : LACOUR Marie-Emilie

Secrétaire de séance : DERIEUX Nicolas

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	45	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
29					

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Creuse Bourganeuf et Sardent.

Dans le cadre du projet de territoire, un diagnostic social a été effectué sur le territoire Creuse Sud-Ouest. Il comprend l'analyse par structure de la compétence « enfance-jeunesse ».

Les conclusions de ce diagnostic font apparaître des disparités de tarifs dans les ALSH du territoire comme suit :

	Ahun	Bourganeuf	Sardent
Tarif journalier avec repas	Mini : 7,90 € Maxi : 11 €	Mini: 9,60€ Maxi:13,20€	Mini : 7,90 € Maxi : 11 €
Tarifs Hors CSO	Mini : 8,60 € Maxi : 11,50 €	Mini : 11,30 € Maxi : 15,30 €	Mini : 8,60 € Maxi : 11,50 €

Le Président précise que la commission Petite Enfance / Enfance Jeunesse s'est réunie le 28 novembre 2024 pour travailler à des 3 scénarios possibles d'harmonisation des tarifs comme suit :

	Scenario 1 Harmonisation sur la base tarifaire de Bourganeuf	Scenario 2 Harmonisation sur la base tarifaire de Ahun et Sardent	Scenario 3 Harmonisation sur moyenne
Tarifs CSO	Mini : 9,60€ Maxi : 13,20€	Mini : 7,90 € Maxi : 11 €	Mini : 8,75 € Maxi : 12,10 €
Tarifs hors CSO	Mini : 11,30€ Maxi : 15,30€	Mini : 8,60 € Maxi : 11,5 €	Mini : 9,95 € Maxi : 13,40 €
Variation	+21 % pour Sardent et Ahun	- 21% pour Bourganeuf	+/- 10%

Après débat et analyse, la commission Petite Enfance / Enfance Jeunesse préconise le scénario n°3.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017/166 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 déterminant l'intérêt communautaire au sein du bloc de compétences optionnelles « action sociale d'intérêt communautaire », notamment l'intérêt communautaire de la compétence « enfance-jeunesse » portant sur la nature des services exercés et leur périmètre ;

Vu le travail de la commission Petite Enfance, Enfance Jeunesse réunie le 28 novembre 2024, Considérant la nécessité d'harmoniser les tarifs des accueils de loisirs de la Communauté de communes et de les adapter à la réalité sociologique des familles,

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 023-200067189-20241217-20241208-DE

S²LOW

Considérant les échanges et débats au sein du Conseil communautaire, il est décidé de proposer au vote chaque scénario, et de retenir celui ayant la majorité des voix (scénario 1 : 0 / scénario 2 : 29 / scénario 3 : 24)

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide de fixer les tarifs des ALSH conformément au scénario n°2 ;
- Dit qu'ils rentreront en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2025.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

